

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Vix, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

<b>CC VENDEE SEVRE AUTIZES 11/15</b>	CHOLLET Joël MOREAU Yannick BORDET Bernard ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques	BENET DAMVIX LE MAZEAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON	
<b>CC SUD VENDÉE LITTORAL 07/14</b>	LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS	
<b>CC PAYS FONTENAY VENDÉE 10/22</b>	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin MAROT Roger BOBINEAU Joël RIDEAUD Daniel SAVINEAU Michel POUZET Michel RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDEE DOIX LES FONTAINES FONTENAY LE COMTE LONGEVES MERVENT MONTREUIL PISSOTTE ST MARTIN DE FRAIGNEAU ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE	
<b>CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 01/10</b>	BECOT Pascal	ST SULPICE EN PAREDS	
<b>Total délégués présents : 29/64</b>			
<b>POUVOIRS</b>	GRELIER Alain LANDAIS Bernard GANDRIEU James LAMY Judicaël GUIGNARD Gérard ARNAUDEAU Jean-Marie HERNANDEZ Philippe GUENION Christian	FAYMOREAU CHAMPAGNE LES MARAIS STE PEXINE LA TAILLEE BOURNEAU FOUSSAIS PAYRE ST MARTIN DES FONTAINES ST MAURICE DES NOUES	à M. CHOLLET Joël à M. BOURNEL Paul à M. CHARPENTIER Arnaud à Mme DAVID Laetitia à M. GATINEAU Dominique à M. BOULARD Stéphane à M. BAUDRY Yves à M. BECOT Pascal
<b>Total représentés : 08/64</b>			
<b>Total présents et représentés : 37/64</b>			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

## OBJET : CTEau Vendée aval et Longèves - VOLET MARAIS - DELIB N°55/CS 17 JUIN 2024

### ***Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) :***

Les premiers chantiers ont débuté mi-mai et se poursuivront jusqu'à fin novembre, pour traiter les 250 km de canaux principaux sur les marais du bassin de la Vendée. L'entreprise EAULIBRE est déjà passée sur les secteurs de Doix Lès Fontaines, Maillé et Vix, et poursuivront vers les secteurs les plus envahis notamment sur Chaillé les Marais, le Gué de Velluire.

Le faucardage de l'Egéria sur la rivière Vendée à Fontenay le Comte pourrait être reporté plus tard au cours de l'été, en raison du peu de repousses observées en ce début juin.

Pour mémoire, le coût total des opérations est de 240 000 € TTC (délibération du 19/02/2024).

### ***Curage :***

En lien avec la gestion de la jussie, le curage du fossé neuf (Vouillé les Marais / La Taillée) est prévu en fin d'été. Sur proposition de la Commission d'Attribution des Offres du 05 mai 2024, et conformément à la délibération n°36 du 25 mars 2024, l'offre de l'entreprise CEPM est retenue pour 22 598 € TTC (estimatif : 21 000 €).

### ***Maîtrise d'œuvre pour la restauration d'ouvrages hydrauliques et continuité écologique :***

L'ouvrage de la Boule d'Or date des années 60 et montrent des signes de fragilité (génie civil, vannage, système de manœuvre). Sa restauration doit être envisagée pour 2025, en lien direct avec les aménagements pour la continuité écologique (passe à poissons dans le cadre du programme LIFE Revers'Eau).

La mission de maîtrise d'œuvre pour la phase travaux doit être enclenchée dès 2024, pour bien préparer les chantiers à venir l'année prochaine, estimés à environ 1M€ dont 750 000 € pour la restauration des vannes.

L'analyse des offres sera présentée à la CAO du 10/06/2024. Le résultat sera présenté en séance.

### **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- Accepte les propositions de la CAO et décide de retenir :
  - Curage du Fossé Neuf : CEPM pour 22 598 € TTC
  - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'ouvrage de la Boule d'Or : BIEF pour 108 560 € HT
- Autorise le Président à signer les pièces du marché

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,  
LE PRESIDENT,  
Arnaud CHARPENTIER